

«Genre» «Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 novembre 2012 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle (arrivée à 20h00), M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Absents excusés : M. FOURNIER Benoît, M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Réglementation des boisements
- Assainissement : mode de gestion
- Projets : - Consultation zones d'aménagement
 - Bâtiment de Comps
- Subventions associations
- Intercommunalité : - Adhésion de Chateaufort Les Bains
 - Fonds de concours
- Questions diverses

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AN 66 d'une superficie totale de 1130 m² comportant une habitation appartenant à Mr Jean ROSSIGNOL vendue 150 000 € au profit de Mme Eléna AZAMFIREI.

- AV 36 et 322 d'une superficie totale de 1543 m² comportant une habitation appartenant à Mr Abilio MATOS vendue 112 000 € au profit de Mr et Mme Thierry BLANCHET.

Acquisition de terrain :

Le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir à l'euro symbolique une bande de terrain appartenant au SICTOM de Pontaufort-Pontgibaud cadastrée AL 354 d'une superficie de 697 m². Cette cession sera réalisée par acte notarié, les frais restant à la charge de la Commune.

Réglementation des boisements :

La révision de la réglementation des boisements a été demandée par délibérations du Conseil Municipal du 29 septembre 2006 et du 28 mai 2010 et retenue par la Commission Permanente du Conseil Général le 21 septembre 2010. Après constitution de la Commission Communale d'aménagement Foncier, la procédure a débuté le 03 janvier 2012 pour se terminer après plusieurs réunions par l'enquête publique du 10 septembre au 10 octobre 2012.

Cette enquête n'a donné lieu à aucune observation et le Commissaire-Enquêteur a donné un avis favorable. Cependant, la Direction Départementale des Territoires a émis un avis par rapport à la zone Natura 2000 des gorges de la Sioule concernant le zonage de 4 parcelles (AC21, AC22, AD18 et AD183p) qui ont dû être classées en boisement libre car elles sont occupées par des habitats d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal est d'accord pour approuver le projet de réglementation des boisements.

Assainissement :

Mr DUGOURD informe le Conseil Municipal que le Cabinet Saunier et Associés a établi son rapport sur le choix du mode de gestion du service de l'assainissement : régie ou délégation de service public par affermage. Chaque conseiller a reçu un exemplaire qu'il pourra étudier afin de prendre sa décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 21 décembre 2012.

Il rappelle également que des travaux seront nécessaires pour remettre aux normes les stations d'épuration de la Commune, d'un coût approximatif de 1,9 à 2 millions d'euros.

Une étude des réseaux d'assainissement est également prévue en 2013.

Projets – travaux :

L'élaboration du PLU va pouvoir reprendre en tenant compte des résultats des études des capacités des stations d'épuration.

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre de lotissements a été lancée : Bourg sud sur 1 ha, Les Cerisiers sur 5000 m² et Route de Comps sur 1ha.

Les travaux de réhabilitation de la salle de Comps ont fait l'objet de demandes de subvention FIC et DETR. Une commission sera constituée avec les associations concernées pour l'utilisation des locaux.

Travaux de réhabilitation de la décharge : Le Conseil Municipal est d'accord pour approuver l'avenant n° 1 de l'Entreprise GUINTOLI, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, pour un montant de 191 274,35 € HT. Le montant total du marché s'élève désormais à 2 268 308,90 € HT.

Subventions :

Le Conseil Municipal est d'accord pour attribuer à l'Amicale Laïque une subvention de 4000 € : Fonctionnement 2000 € / Arbre de Noël 2000€.

La subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sera décidée à la prochaine réunion après concertation avec les communes de St Georges de Mons et Chapdes-Beaufort.

Intercommunalité :

Travaux de réhabilitation de la décharge : Le Conseil Municipal renouvelle sa demande de participation à Manzat-Communauté de 125 000 €, conformément à l'engagement pris dans leurs statuts par la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », dont le montant a été inscrit aux budgets 2012 communal et communautaire.

Adhésion de la Commune de Châteauneuf les Bains : Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur l'arrivée de Châteauneuf les Bains à Manzat-Communauté.

Contribution Foncière des Entreprises : Le Maire a reçu des réclamations de commerçants concernant la hausse importante de la CFE, dont les taux ont été fixés par Manzat-Communauté pour 2012 comme suit : la base minimum de CFE à 4 000 € pour les contribuables dont le chiffre d'affaire est supérieur à 100 000 € et à 1 200 € pour un chiffre d'affaires inférieur à ce seuil. Cette situation a eu pour conséquence pour certains de multiplier la cotisation 2012 par 3 ou 4 par rapport à 2011. Une nouvelle délibération pourrait être prise par le Conseil Communautaire pour modifier les bases.

Questions diverses :

Virements de crédits : A la demande de la Trésorerie, des ouvertures et virements de crédits seront effectués au budget communal 2012.

Maisons fleuries 2012 : Le Conseil Municipal fixe les prix des Maisons Fleuries 2012 selon le barème suivant :

- nombre de points compris entre 350 et 369 : 50 €
- nombre de points compris entre 330 et 349 : 45 €
- nombre de points compris entre 310 et 329 : 40 €
- nombre de points compris entre 290 et 309 : 35 €
- nombre de points compris entre 270 et 289 : 30 €
- nombre de points compris entre 250 et 269 : 25 €
- nombre de points compris entre 230 et 249 : 20 €

Ces prix seront remis lors de la prochaine cérémonie des vœux.

Logements Aubert et Duval : Le Conseil Municipal souhaite que dans la future gestion par l'OPHIS le maximum de logements soient concernés et reloués afin d'accueillir de nouvelles familles.

Association de jeunes : une nouvelle association va être créée.

Arrivée d'un nouveau médecin : D'ici quelques jours un nouveau médecin va s'installer dans le cabinet médical où exercent déjà un ostéopathe et une sage-femme. Un parking supplémentaire est en cours d'aménagement à l'entrée du bourg.

Association « Maison de la Solidarité en Combrailles » : L'antenne du Secours Populaire a été dissoute, une nouvelle association a été constituée pour venir en aide aux plus défavorisés.

Quelques dates de manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.